



## Différend avec un kinésithérapeute

-----  
Par Zarathoustra

bonjour madame monsieur

le kinésithérapeute a failli à l'obligation d'information et de renseignement, a rejeté le protocole de la CSS. j'ai été mise dans l'obligation de faire l'avance des frais de 70,00?; il devait faire un devis écrit pour les montants supérieurs à 60,00?. la procédure n'a pas été appliquée. il a extorqué par violence l'avance des frais. Pouvez-vous s'il vous plaît m'informer sur la procédure à suivre pour une action en nullité et la restitution du chèque qu'il a encaissé. considération distinguée.

-----  
Par ESP

Bonjour

S'il y a eu violence, vous devriez faire intervenir la police.